

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Michel LE CLER
Le LARRON
44 480 DONGES

DONGES le 22 juin 2017

à Monsieur le Rédacteur en chef

Prière insérer

LE DROIT DE DIRE NON !

Lundi 21 juin, une délégation de l'ADZRP a rencontré, à sa demande, les élus au Conseil Municipal de Donges. Il s'agissait pour l'Association et ses adhérents de réaffirmer son accord au contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, d'apporter les arguments précis justifiant leur refus de la ligne ferroviaire imposé par l'État, l'industriel et SNCF Réseau, de présenter les raisons motivant leur choix d'un autre tracé.

Même si toutes les sensibilités au sein du Conseil Municipal étaient représentées, l'ADZRP regrette l'absence de nombreux élus qui avaient la possibilité à cette occasion d'exprimer en « live » un avis voire un désaccord. Mais peut-être appréhendaient-ils la confrontation directe ?

L'ADZRP a rappelé ses multiples demandes formulées à l'occasion des rencontres institutionnelles (CLIC, POA...) visant à lier les réflexions sur le PPRT prescrit en 2010 et les différents projets de détournement de la voie ferrée formulés fin 2008-début 2009. Le refus était la réponse apportée. Il fallait vraisemblablement éviter d'aborder deux sujets sensibles, source de profonds mécontentements.

Devant les élu(e)s présent(e)s, l'ADZRP s'est attachée à démontrer que le projet de contournement ferroviaire soumis à l'enquête publique était incohérent et source de nouvelles nuisances, constat largement partagé par l'ensemble des présents. Maintenu en zone dangereuses, plus proche de zones d'habitations, les riverains attendaient un autre tracé. Aujourd'hui, nul ne doute que ce projet est dicté par l'industriel qui conditionne ses investissements à la réalisation du détournement (déclaration du président du conseil départemental -presse locale du 13 10 2015), et qu'il est le « principal bénéficiaire de l'investissement » ((Réponse du secrétaire d'État Matthias FELK publié dans le JO du Sénat du 30 04 2015).

Le tracé proposé par l'ADZRP, soucieux de l'intérêt des riverains concilie aussi la préservation du tissu économique. Il supprime complètement le risque industriel pour les voyageurs des trains. Il ne délocalise pas d'entreprises. Il n'a pas de conséquences sur la modernisation de la raffinerie. Il permet la mise en place d'une halte-gare dans une zone proche du centre-ville mais également situé à proximité de la RN 171 Cette solution entraînerait une facilité d'accès pour les Dongeois de la Pommeraye et ceux de la zone des Six Croix utilisant la zone de co-voiturage.

Promouvoir l'étude d'un autre projet s'appuie également sur les déclarations plus ou moins récentes

de ces mêmes élus. Pas un n'a soutenu la pertinence du projet imposé. La lecture attentive du dossier soumis à l'enquête publique ne pourra que confirmer cette appréciation.

L'ADZRP a souhaité que chacun à son niveau, incite chaque citoyen à être acteur de la qualité de son environnement. L'enquête publique, ouverte à toutes et tous, qui a débuté le 19 juin pour se prolonger jusqu'au 19 juillet, est un espace d'expression publique à investir. Elle doit l'occasion de faire faire valoir la nécessité d'une étude approfondie et indépendante d'un autre tracé.

Le Maire de la Commune a déclaré qu'il ne pouvait pas donner un avis favorable au projet imposé. Le prochain Conseil Municipal prévu le 30 juin prochain abordera ce sujet . Un texte commun pourrait être soumis au débat municipal.

L'ADZRP espère qu'à cette occasion « le droit de dire non » sera affirmé unanimement.

Les membres de l'ADZRP présents à cette rencontre
Mesdames GUIHARD
Stéphane BODINIER - Jean François VIGNAUD - Michel LE CLER